

Toulouse, le 27 juillet 2022

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le certificat ETHIBAT RSE<sup>®</sup> valable de 07/2022 jusqu'à 12/2024

Trois mois avant le terme de la charte, vous recevrez une demande de renouvellement vous permettant d'obtenir après examen de votre dossier le label pour une nouvelle période de deux ans.

Ce certificat tiendra lieu de justification.

Vous en souhaitant bonne réception et avec nos cordiales salutations.

Le secrétaire général  
Jonathan Sutra





# Attestation de délivrance de la charte **ETHIBAT RSE®\***

Période :  
de 07/2022 jusqu'à 12/2024

Délivrée à :  
**SOCIETE NOUVELLE THOMAS ET DANIZAN MIDI PYRENEES**  
4 CHE GOUBARD 31270 - VILLENEUVE-TOLOSANE

L'entreprise s'engage à respecter les comportements éthiques dans ses pratiques professionnelles à travers les **7 engagements ETHIBAT RSE®**.



Le président,  
*Emile Noyes*

\* L'adhésion aux principes de la charte éthique est un acte volontaire consacré par la signature du demandeur.

En cas de manquements délibérés aux principes de la charte, la FBTP 31 pourra être amenée à supprimer le nom de l'entreprise défaillante de la liste des signataires. En cas de poursuite judiciaire les effets de la charte seront suspendus jusqu'au prononcé de la décision définitive.

Le responsable de l'entreprise en cause devra, dès lors, cesser, sans délai, de faire usage du label dans tout support de promotion de l'entreprise et tous papiers en tête commerciaux.

La Fédération du BTP de la Haute-Garonne assure la promotion du label Ethibat RSE® auprès des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics.